



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 29 et 30 Juin 2017

Intervention de Jean-René COUEILLE

Rapport N° 17.02.04 Rapport sur la compétitivité de l'agriculture régionale

Réponse à l'amendement LR au sujet de la création et de la gestion d'un fonds régional anti-calamité appelé "compte épargne aléas climatiques et économiques"

Monsieur le Président, chers Collègues,

Le groupe de la Droite et du Centre nous propose la création au niveau régional d'un dispositif qui existe déjà au niveau national depuis 1964 ; le Fond de Garantie des Calamités Agricole auxquels les agriculteurs dont l'exploitation est située dans une zone reconnue sinistrée peuvent faire appel.

Il agit dans 3 directions :

- financement des pertes économiques dues à des foyers de maladie animale et végétale ;
- financement des aides au financement des assurances agricoles par la prise en charge d'une partie des cotisations ;
- indemnisation des calamités agricoles.

Si la Région devait se doter d'un tel dispositif, à supposer que l'on trouve assez de cotisants, l'assiette en serait de toute façon trop étroite pour étaler et mutualiser le risque.

En cas de catastrophe climatique régionale comme celle de 2016, ce fond régional se trouverait rapidement en cessation de paiement.

Nous soutenons l'amélioration du Fond de Garantie des Calamités Agricoles dont les Régions pourraient devenir partie prenante mais nous pensons que cette question dépasse les capacités de notre région, c'est pourquoi nous voterons contre cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

